



# Trails du Sancy Mont-Dore Oxsitis

## REGLEMENT 2024

Mis à jour le 18-09-2024 suite modifications parcours

---

### • Départ

**Samedi 21 septembre 2024**

**Trail du Sancy, 35 km à 10h30**

**La Dorée Trail, 10 km - 14h00**

Départ du parc municipal du Mont-Dore

**Dimanche 22 septembre 2024**

**Grand Trail du Sancy, 63 km à 5h30**

**Le Chemin des Crêtes, 18 km - 12h00**

Départ du parc municipal du Mont-Dore

### • Arrivée

**Samedi 21 septembre 2024**

**La Dorée Trail, 10 km et Trail du Sancy, 35 km**

Arrivée au parc municipal du Mont-Dore

- Douches, massages, vestiaires non gardés
- Repas après course préparé par un traiteur sur réservation avant le 7/09 (sur Sportips)

**Dimanche 22 septembre 2024**

**Grand Trail du Sancy, 63 km Le Chemin des Crêtes, 18 km**

Arrivée au parc municipal du Mont-Dore

- Douches, massages, vestiaires non gardés
- Repas après course préparé par un traiteur sur réservation avant le 7/09 (sur Sportips)

### • Retrait Dossards

**Le nombre d'inscrits est limité.**

**La Dorée Trail, 10 km : 500 traileurs maximum**

**Course ouverte à partir de la catégorie cadet 16 – 17 ans**

**Le Chemin des Crêtes, 18 km : 900 traileurs maximum**

**Course ouverte à partir de la catégorie junior 18 - 19 ans**

**Le Trail du Sancy, 35 km : 1100 traileurs maximum**

**Course ouverte à partir de la catégorie espoir 20 ans et plus**

**Le Grand Trail du Sancy, 60 km : 700 traileurs maximum**

**Course ouverte à partir de la catégorie espoir 20 ans et plus**

## Dossards à retirer à la patinoire du Mont-Dore

Retrait dossards				
	Dorée Trail	Chemin des crêtes	Trail du Sancy	Grand Trail du Sancy
Vendredi 20, 18h00 à 20h00	✓	✓	✓	✓
Samedi 21, 8h00 à 10h15	✓	✓	✓	✓
Samedi 21, 10h40 à 13h15	✓	✓		✓
Samedi 21, 16h00 à 20h00		✓		✓
Dimanche 22, 4h15 à 5h15		✓		✓
Dimanche 22, 8h30 à 11h45		✓		

### ● Frais d'inscription

La Dorée Trail, 10km : 12 € sans repas,

Le Chemin des Crêtes, 18 km : 20 € sans repas,

Le Trail du Sancy, 35 km : 35 € sans repas,

Le Grand Trail du Sancy, 63 km : 55 € sans repas,

Repas d'après course à réserver lors de l'inscription : 18 € (coureurs et accompagnants)

### ● Inscription, date limite et documents à fournir

#### Pour toutes les courses

**Inscription avant le 7/09/2024** en utilisant le lien <https://sportips.fr/inscription/TSE24>

et dans la limite des places disponibles, **pas d'inscription sur place**, **paiement en ligne par CB à l'inscription**

**Document justificatif** : conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;

- d'une licence délivrée par la FFTri en cours de validité à la date de notre manifestation

- **Parcours Prévention Santé (PPS)** - (PPS à réaliser à partir du 22/06/2024)

**Votre PPS est valable 3 mois** Vous devrez réaliser votre PPS à partir du : **22/06/2024**

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé.

**Inscrivez-vous dès maintenant**, nous vous enverrons un rappel dès le 22/06/2024 pour effectuer votre PPS et indiquer le numéro d'attestation délivré dans votre fiche d'inscription. Votre inscription sera validée. **(La vérification est automatique, pensez à vérifier la saisie de vos nom et prénom à l'identique)**

- **Le certificat médical n'est plus accepté** pour les courses ayant lieu après le 1er Septembre. Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS (moins de 3 mois) pour valider votre inscription.
- Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS
- Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence.
- Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription.

## **Aucun paiement sur place et aucun document présenté au retrait des dossards**

**Documents papier (Licence, ..) seront envoyés à :**

**Sportips - trails du sancy** – bp 20019 – 83521 Roquebrune sur Argens cedex OU en format numérique à [support@sportips.fr](mailto:support@sportips.fr)

**En cas de maladie ou d'accident**, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le 7 septembre 2024 (cachet de la Poste faisant foi) OU en format numérique à [support@sportips.fr](mailto:support@sportips.fr), au-delà il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés.

### **Garantie individuelle annulation**

Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sans les options. Repas, navette...) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication, avant le 7 septembre 2024. Cette garantie ne s'applique pas si l'épreuve est annulée.

**Lors de votre inscription, vous recevez un mail de confirmation, pensez à vérifier dans les spams**

Dotation d'accueil à tous les participants.

**Les échanges de dossards seront acceptés, le changement de coureur se fait sur la fiche personnelle du vendeur ou en vous adressant à [support@sportips.fr](mailto:support@sportips.fr) jusqu'au 7/09/2024**

**Au-delà de cette date, les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription ne sera possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.**

En cas d'annulation due à des restrictions sanitaires, alerte météo, interdiction de passage sur les secteurs prévus, interdiction administrative ... jusqu'au 7 septembre remboursement 95 %, jusqu'au 14 septembre remboursement 85%, jusqu'au jour des courses aucun remboursement

### **● Temps limites et Barrières horaires mis à jour le 18-09-2024**

**Pour La Dorée Trail, 10 km et Le Chemin des Crêtes, 18 km :**

L'organisation se réserve le droit, (en cas de mauvais temps ou d'une vitesse de progression insuffisante pour être de retour à l'arrivée avant la tombée de la nuit) de vous inviter à rejoindre le Mont-Dore au plus court.

**Pour le Trail du Sancy, 36 km :**

Pour des raisons de sécurité les concurrents arrivant après :

>17h00 à Chamablanc

Seront arrêtés et invités à rejoindre le Mont-Dore au plus court ou redescendus par une navette.

**Pour le Grand Trail du Sancy, 61 km :**

Pour des raisons de sécurité les concurrents arrivant après :

>12h50 à Prends toi garde

>16h00 au Col de la Cabane

Seront arrêtés et invités à rejoindre le Mont-Dore au plus court ou redescendus par une navette.

### **● Parcours**

Détails sur <http://www.xttr63.com> rubrique nos organisations

## ● Ravitaillements mis à jour le 18-09-2024

Épreuves 'Trail' en autosuffisance partielle, le coureur emporte de quoi manger et de quoi boire.

Un ravitaillement ou des ravitaillements (suivant la distance) sur les parcours et un à l'arrivée.

### **La Dorée Trail, 10,5 km**

Croisement Chemin Fitz Roy /D983 (km 6,5)

### **Le Chemin des Crêtes, 18 km**

Col de la Cabane (km 9,7)

### **Trail du Sancy, 35 km**

Ravitaillement : Puy de la Perdrix (km 15), Chamablanc (km 29)

un point d'eau Vallée de Chaudefour (km 11),

### **Grand Trail du Sancy, 63 km**

Ravitaillements : Chamablanc (km 15), Col Saint Laurent (km 26,5), Prends-toi garde (km 36,5),

Points d'eau : Vallée de Chaudefour (km 48), Col de la Cabane (km 53).

### **Attention :**

Le ravitaillement provenant d'une aide extérieure entre les postes est interdit et sera contrôlé.

## ● Sécurité

Respecter le code de la route (traversées de routes) et les indications des signaleurs.

### **Matériel obligatoire**

**Les concurrents doivent avoir obligatoirement, un équipement adapté au milieu montagnard ; le matériel est obligatoire pour toutes les courses**

**Matériel de base, Une adaptation des vêtements à porter au moment de la course vous sera précisée la veille**, en fonction des prévisions météorologiques, par affichage sur place, sur notre site internet et notre page FaceBook :

**Collant long, coupe-vent imperméable (2 couches), bonnet ou tour de cou, couverture de survie, sifflet, système d'hydratation avec au moins 0,5l de boisson, vivres,**

**Une frontale pour les coureurs du 60 km avec des piles de rechange ou batterie autonome pendant 2 à 3h**

Le port du dossard est obligatoire, il doit rester parfaitement visible et accessible.

**Le matériel sera contrôlé au moment du retrait des dossards et à l'arrivée pour les premiers, puis de façon aléatoire, des pénalités de temps seront attribuées pour chaque élément manquant.**

Les personnes dont l'équipement est insuffisant seront interdites de départ ou arrêtées.

Il est demandé aux concurrents d'être équipés d'un téléphone portable avec le numéro d'appel du centre de secours et celui du PC course, ce numéro est inscrit sur votre dossard : 07 59 56 19 93

Les bâtons sont autorisés et ne pourront être laissés ou repris qu'à un point de ravitaillement

**ATTENTION les bâtons sont interdits sur les crêtes du Sancy, ils ne devront pas être utilisés entre col de la perdrix-Ferrand-col de la cabane-montée Sancy-col de course**

Pour les concurrents concernés, une fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications.

La surveillance médicale est assurée par un médecin urgentiste et par une association de secouristes.

### Autres consignes :

Si vous êtes témoin d'un accident, donner rapidement et correctement l'alerte.

Signaler votre abandon auprès des bénévoles présents le long du parcours.

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

## ● Assurance

### ● Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

### ● Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en responsabilité civile.

● Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

### ● **Réclamations :**

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course au Mont Dore dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

### ● **Jury d'épreuve :**

Il se compose :

- du directeur de course ou du responsable des parcours.
- d'un représentant des coureurs
- de responsables FFA

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

### ● **Résultats & Récompenses**

**La Dorée Trail, 10 km, Trail du Sancy, 35 km,**

Samedi 21 septembre : 16h30, récompenses aux 4 premières et 4 premiers + les premiers de chaque catégorie.

**Le Chemin des Crêtes, 18 km, Grand Trail du Sancy, 63 km :**

Dimanche 22 septembre : 15h récompenses aux 4 premières et 4 premiers + les premiers de chaque catégorie,

### ● **Manifestation éco-responsable et manifestation partenaire du Parc Naturel Régional des Volcans**

Dans ce cadre, nous ne distribuerons plus de gobelets plastiques, vous devez avoir vos propres écotasses, des éco-tasses seront mises à votre disposition contre caution de 1 €.

### ● **Droits à l'image :**

Par sa participation aux Trails du Sancy, chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales.

L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

### ● **Vie privée, informatique et liberté :**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation aux Trails du Sancy implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de Sportips, société qui gère les inscriptions.

## ● Charte de l'épreuve :

### 1 - Trail de caractère

- 98 % de chemins nature, montagne,
- Dénivelé conséquent.
- Parcours technique.
- Découverte et mise en valeur des points de vue.
- Autonomie.

### 2 - Le respect des coureurs, des bénévoles

- Politique tarifaire adaptée.
- Le confort : douches, parking, fléchages.
- Le service : proposition de repas complet d'après course.
- Le confort de course : balisage conséquent, ravitaillements courses fournis sucrés et salés du premier au dernier participant.
- Mise en avant de l'ensemble des classements de catégories : Homme, Femme
- Valorisation et informations des bénévoles.

### 3 - Une organisation Eco-Responsable

Le trail et les sports nature pratiqués pour le plaisir ou pour la performance sont vecteurs de valeurs fortes, et ne peuvent déroger aux règles d'un développement durable du sportif et de son environnement.

Pour cela nous nous engageons à :

- L'utilisation d'un maximum de matériel recyclables (balisage, dossards, affiches,...)
- Utilisation 'race cup ou écotasse' pour les ravitaillements, mise à disposition des coureurs lors du retrait du dossard.
- Limitation et gestion des déchets
- Tri-sélectif
- Balisage des parcours avec un impact à 0% vis-à-vis de la nature
- Dé balisage et nettoyage du parcours immédiatement après la course
- Incitation au covoiturage, grâce au site internet, les coureurs peuvent consulter la liste des inscrits et leur provenance.
- Respect de la nature : adaptabilité du nombre d'inscrits par rapport au circuit, pénalité aux coureurs non respectueux. Les parcours intégralement tracés dans le parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne traversent des sites Natura 2000 et deux réserves naturelles (Chastreix-Sancy et Chaudefour).

### 4 - La convivialité

- La possibilité de faire découvrir le trail et les sports nature :
  - Distance plus petite ouverte à tous, le jour de l'épreuve (10 km).
- Limitation du nombre de participants suivant l'absorption potentielle du parcours.
- L'accueil des participants : collation de bienvenue (café ou thé).
- Présentation des spécialités locales.
- Animation.

### 5 - La solidarité

Collaboration avec une association pour la mise en place d'une action de solidarité et de partage.

### 6 - La sécurité

- Couverture complète de la course, pour un suivi permanent, par l'utilisation de radios professionnelles.
- Portes horaires de sécurité.
- Médecin de course, Secouristes (3 équipes),
- PGM, peloton de gendarmerie de montagne.